

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**APPROBATION DE
L'AVENANT N°1 AU
MARCHÉ DE MAÎTRISE
D'ŒUVRE DE
CONSTRUCTION DU
GYMNASÉ DE VETRAZ
MONTHOUX**

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P24 de son annexe ;

D_2022_0235

Par décision du Président n°2021-0230 du 12 août 2021, le marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction du gymnase de Vétraz-Monthoux a été attribué au groupement **TEKHNE ARCHITECTES & URBANISTES / ARBORESCENCE / CABINET DENIZOU / INDDIGO / SAFEGE SUEZ CONSULTING / GROUPE GAMBA / LE CIEL PAR DESSUS LE TOIT** aux conditions suivantes :

Enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux	5 610 000,00 € HT
Mission de base [A]	748 245,96€HT
Mission complémentaires [B]	16 900,00€HT
Coordination sécurité incendie	6 200,00 € HT
Suivi de la performance énergétique	5 200,00 € HT
Dossier de labellisation	5 500,00€HT
TOTAL	
Montant forfait de rémunération [A+B], € HT	765 145,96€HT

Le bureau communautaire réuni 12 avril dernier ayant approuvé l'avant-projet définitif (APD), et conformément aux dispositions de l'article 7.2 du Cahier des clauses particulières du marché de maîtrise d'œuvre, il convient à présent d'arrêter par voie d'avenant :

- Le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre,
- Le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

Par ailleurs, cet avenant doit tenir compte de l'ajout à la mission de maîtrise d'œuvre des missions Photovoltaïque étude et chantier, rendues nécessaires afin de mener à bien l'opération.

Cet avenant n°1 est conclu aux conditions suivantes :

Coût des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre	5 832 500,00€ HT	
Mission de base - forfait définitif [A]	777 982,26€HT	+ 29 736,30 € HT / +3,97%
Missions complémentaires [B]	16 900,00€HT	
Coordination sécurité incendie	6 200,00 € HT	
Suivi de la performance énergétique	5 200,00 € HT	
Dossier de labellisation	5 500,00€HT	

Autres missions [C] <i>Photovoltaïque - Étude</i> <i>Photovoltaïque - Chantier (Tranche conditionnelle)</i>	16 550,00€HT	
	9 900,00€HT	
	6 650,00€HT	
TOTAL		
Montant maximum potentiel après avenant 1 [A+B+C], € HT	811 432,26€HT	+ 63 186,30€ HT / +6,05%

Le Président décide :

D'APPROUVER l'avenant n°1 au marché n°2021051 de maîtrise d'œuvre pour la construction du gymnase de Vétraz-Monthoux dans les conditions définies ci-avant ;

DE SIGNER les pièces de l'avenant ;

D'IMPUTER les dépenses en résultant sur les crédits prévus à cet effet à l'article 2313 du budget du Principal. Antenne OSP59 dans le cadre de l'AP-CP 2020-1 votée par délibération du Conseil Communautaire n°2020-0040 du 26 février 2020.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.